

**ALGERIE TELECOM SPA**  
**DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS RELIZANE**

REF : DOT/SDT/DRA/22/2024

Relizane : 18/08/2024

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DES TELECOMMUNICATIONS DE  
RELIZANE

BAHI AZZOUHOUM MOURAD

ZEBOUDJA CENTRE N°01 CHLEF

**Objet :** 1<sup>ER</sup> Mise en demeure

Dans le cadre de l'exécution du contrat N°11/2024 ayant pour objet la réalisation des travaux de canalisation et pose câble FO ; EPH AMMI MOUSSA Client CORPORATE, il a été constaté :

**-Vous n'avez pas répondu à notre invitation pour la programmation de l'ouverture de chantier**

Pour cela, votre entreprise est mise en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.

Le Directeur

Signature  
Directeur Opérationnel Des  
Télécommunications De Relizane  
Salim DJERIELI

